

REPUBLIQUE DU BURUNDI



OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)



RAPPORT DE L'ATELIER D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ET DE MOBILISATION DES FONDS POUR LA CONSERVATION DES AIRES PROTEGEES AU BURUNDI

Dr Ir Serge Ngendakumana (PhD), Modérateur

GITEGA, 20 AVRIL 2018

Table des matières

1. CONTEXTE	4
2. DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	5
2.1. Introduction	5
2.2. .Objectifs de l'Atelier	5
2.3. Les cérémonies d'ouverture	7
2.4. Les présentations.....	10
3. LES RECOMMANDATIONS.....	14
4. CLÔTURE DE L'ATELIER.....	17
5. LES ANNEXES.....	18
ANNEXE 1 : Le mot d'accueil du Représentant du Gouverneur de Gitega.....	19
ANNEXE 2 : Discours du représentant du PNUD	22
ANNEXE 3 : Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Deuxieme Vice- Président de la République du Burundi.....	25
ANNEXE 4 : Le programme	30

Liste des figures

Figure 2.1. Vue partielle des participants	7
Figure 2.2. Les autorités aux cérémonies d'ouverture de l'atelier	9
Figure 2.3. Le Directeur General de l'OBPE lors de sa présentation technique	11

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AP	: Aire Protégée
BAD :	: Banque Africaine de Développement
BM :	: Banque Mondiale
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
MEEATU	: Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement
OBPE	: Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
ONGs	: Organisations Non Gouvernementales
ONT	: Office National du Tourisme
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PNK	: Parc National de la Kibira
PNR	: Parc National de la Ruvubu
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RN	: Réserve Naturelle
RNFB	: Réserve Naturelle Forestière de Bururi
SAPB	: Systèmes d'Aires Protégées du Burundi
UE	: Union Européenne

1. CONTEXTE

Le projet d'appui à l'amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des parties prenantes, d'une durée de quatre ans, identifié en 2008, formulé et approuvé en 2010 et qui a démarré en Juillet 2012, visait à répondre aux défis nationaux en matière de conservation de la Biodiversité notamment ceux de renforcement des capacités institutionnelles des organes étatiques et des principaux acteurs dans le domaine d'une part et le renforcement des capacités de gestion participative des aires protégées d'autre part.

Selon le rapport de suivi réalisé par un consultant du PNUD, des progrès ont été réalisés pour atteindre les résultats escomptés. Même si les progrès sont visibles, ils sont relativement faibles par rapport aux changements souhaités dans le renforcement des capacités du Système d'Aires Protégées au Burundi (SAPB) en matière de conservation de la Biodiversité.

En effet, beaucoup d'outils et d'importantes actions visant les trois niveaux de renforcement des capacités ont été conduites. Concernant le premier résultat de renforcement des capacités institutionnelles, les outils développés ne sont pas utilisés pour des raisons très variées. Il y a un impératif d'appropriation et de mise en œuvre des lois, stratégies et des différents plans d'action et de gestion des AP.

Au niveau opérationnel ou organisationnel, des outils ont été produits tel qu'un manuel des procédures administratives et financières, des équipements roulants et bureautiques ainsi que quelques infrastructures qui ont été réhabilitées et d'autres construites. D'énormes efforts restent cependant à développer surtout en matière de mobilisation des ressources car ce volet fait face à d'énormes besoins financiers que ni les ressources du projet ni celles de l'OBPE ne peuvent pas couvrir au stade actuel.

Le projet devrait prendre fin au 31 décembre 2016 mais au regard du niveau de sa mise en œuvre et sur demande du Gouvernement, le PNUD a financé une prolongation du projet pour 15 mois afin de consolider les résultats déjà acquis. C'est ainsi que le projet prendra fin le 31 mars 2018.

Au regard de la situation du projet à sa clôture, il est impérieux que le Gouvernement du Burundi à travers son agence de mise en œuvre qui est l'OBPE et le PNUD se sont convenus, de porter à la connaissance des principaux partenaires, les progrès réalisés vers les objectifs assignés au projet, les problèmes rencontrés, les défis qui restent à relever afin qu'ils puissent se convenir des mesures idoines de nature à garantir la pérennité des acquis du projet, en vue d'une meilleure conservation de la Biodiversité.

Ainsi, a été organisé le 20 Avril 2018 à Gitega un atelier de mobilisation et d'engagement des principaux partenaires pour voir ensemble de quelle manière il faut s'approprier et pérenniser les acquis du projet et sauvegarder les services écosystémiques fournis par le SAPB.

2. DEROULEMENT DE L'ATELIER

2.1. Introduction

L'atelier de haut niveau portant sur l'engagement des partenaires et de mobilisation des fonds pour la conservation de la Biodiversité au Burundi a eu lieu à Gitega, à l'Hôtel TROPITEL le 20 avril 2018. Cet atelier a été organisé conjointement par le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU) et le PNUD sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République du Burundi.

2.2. .Objectifs de l'Atelier

Les objectifs de cet atelier étaient de :

- Partager les principales acquisitions du projet en termes de changement en capacités institutionnelles et en capacités de gestion participative des AP ;
- Analyser ensemble les principaux défis à la pérennisation des acquis du projet et en dégager une compréhension commune ;
- Se convenir des actions à entreprendre pour l'après projet ainsi que les rôles et responsabilités des parties prenantes.

Il était attendu qu'au sortir de l'atelier, les participants:

- 1. seront informées des résultats atteints et des progrès qui restent à réaliser;
- 2. auront construit un consensus autour des défis et des actions prioritaires à entreprendre en vue d'assurer l'efficacité du système d'aires protégées du Burundi dans la conservation de la Biodiversité du Burundi à travers l'engagement des parties prenantes ;
- 3. auront identifiées participativement les principales actions à entreprendre après le 31 mars 2018 y compris les options engagées à leur financement ainsi qu'une répartition des rôles et responsabilités.

Selon le modérateur, cet événement s'avère très important car il est :

- ✓ Une plateforme rétrospective pour partager les acquis d'une initiative de 5ans en matière de conservation des AP;
- ✓ Une Occasion d'influencer positivement le futur du couvert forestier du Codeur du Continent africain en général et des Grands Lacs en particulier;
- ✓ Une Occasion à ne pas rater pour contribuer à la sauvegarde des eaux douces de l'Afrique des Grands Lacs et de la vie de plus de 11 pays;
- ✓ Une plateforme de prospective stratégiques pour la BD du Burundi et des aires transfrontalières constituant un patrimoine mondial;
- ✓ Un forum d'engagement multi-acteur unique pour sauver la Biodiversité critique et unique sous haut menace de disparition et accompagner l'agenda d'amélioration de la gouvernance environnementale du Pays de Son Excellence Pierre Nkurunziza, aux paysages verdoyants, pays de lait et Miel.

L'atelier a été modéré par Dr Ir Serge NGENDAKUMANA, Agroforestier Spécialiste en politique et gouvernance environnementale, et a été marqué par trois principales parties : La cérémonie d'ouverture ; les présentations et les échanges et la cérémonie de clôture.

2.3. Les cérémonies d'ouverture

Les cérémonies d'ouverture de l'atelier de l'engagement des partenaires et de mobilisation des fonds pour la conservation de la Biodiversité au Burundi ont été rehaussées par la présence de plusieurs personnalités dont Son Excellence Monsieur le deuxième Vice-Président de la République, le Ministre des Transports, des travaux publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, Monsieur le Chef de Cabinet de la Deuxième Vice –Présidence, le Directeur Pays du PNUD et le Directeur Général de l'OBPE ainsi que le représentant du Gouverneur de la Province de Gitega. Les participants provenaient des institutions telles que la Présidence de la République du Burundi, la Deuxième Vice-Présidence de la République du Burundi, le système des Nations Unies, l'OIM, les gouverneurs de Province, les ministères sectoriels, les organisations internationales, la société civile et les peuples autochtones, les médias publics et privés, 50 participants ont été présents durant l'atelier.



Figure 2.1. Vue partielle des participants

Dans son mot d'accueil, le représentant du Gouverneur de Gitega a exprimé sa gratitude pour le choix de leur province afin d'abriter cet important événement et a rassuré les participants que la paix et la sérénité régnaient dans tous les coins de la contrée. Il a précisé que le travail de l'OBPE de protéger durablement la biodiversité était noble et pourrait contribuer à l'amélioration des performances de gestion des ressources naturelles dans toutes les provinces du pays. Comme les défis sont énormes, il a lancé un appel vibrant à tous les partenaires pour qu'ils apportent un appui tant technique, matériel ou financier à la conservation des aires protégées, objet du rassemblement du jour.

Le Directeur Pays du PNUD a quant à lui axé son discours sur le rôle de la biodiversité comme étant un patrimoine mondial dans le contexte global des Objectifs du Développement Durable. Il a rappelé que le PNUD a toujours soutenu ce genre d'initiatives au Burundi, en témoigne le financement de la première phase du projet qui vient de durer environ 5 ans (2012-2017). Il a souligné que son organisation a trouvé du plaisir de collaborer avec les partenaires nationaux comme l'OBPE et s'est réjoui des grands résultats atteints par le projet au cours de sa phase active dans les sites cibles (Kibira et Ruvubu). Il a promis que le PNUD et le système des Nations Unies en général restera au côté du Burundi en lui apportant l'expertise nécessaire ou des moyens financiers pour réaliser des activités de nature à promouvoir la conservation de ses Aires Protégées.



Figure 2.2. Les autorités aux cérémonies d'ouverture de l'atelier

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice – Président de la République a réitéré ses souhaits de bienvenue au Directeur Pays du PNUD, aux autres autorités de marque et a remercié toutes les personnalités qui ont accepté d'honorer de leur présence cet atelier. Il a mentionné que cela témoigne de l'importance attachée aux Aires Protégées et la place réservée à la conservation de la Biodiversité au Burundi.

Sans toutefois être exhaustif, il a rappelé quelques réalisations du « Projet Biodiversité » qui montrent la ferme volonté politique en matière de conservation de l'Environnement en général et des forêts en particulier: Avec 14 Aires Protégées, les efforts du gouvernement se sont orientés depuis les années 1980 à la protection des écosystèmes forestiers, la lutte contre l'érosion et la stabilisation des paysages agricoles. Actuellement, le Burundi dispose de 3

parcs nationaux, 6 réserves, 2 monuments naturels et 3 paysages protégés totalisant 166.666,5 Ha et représentant ainsi 5,9% de la superficie du territoire national. Cependant, les menaces ont toujours subsisté suites aux activités anthropiques et les principales sont le défrichement pour l'agriculture, la coupe abusive des forêts, le braconnage et la dégradation due aux effets des changements climatiques. C'est la raison pour laquelle les résultats satisfaits atteints quant bien même sont encourageants, méritent d'être portés à grande échelle vers plus de pérennité et de visibilité. Il a exhorté les partenaires et les participants à cet événement de haut niveau à tirer le meilleur des échanges qui vont suivre pour appuyer les efforts du gouvernement dans le domaine de conservation en vue de pérenniser les acquis de la première phase du projet dans le sens de mobiliser plus de financements à cet effet.

2.4. Les présentations

Deux présentations étaient prévues au programme en plus d'un film documentaire des deux principaux parcs ayant bénéficié des appuis du Projet Biodiversité. Tous cadraient avec le contexte de l'état des lieux des Aires protégées au Burundi et les principaux résultats atteints par le Projet « Biodiversité et Aires Protégées au Burundi ». La première présentation a été faite par le Directeur Général de l'OBPE et la deuxième par le Coordonnateur National du Projet sous considérations. Ce dernier a profité de l'occasion pour présenter les principales idées émergentes des projets aux partenaires pour susciter leur intérêt à la mobilisation des financements dans le proche avenir.

2.4.1. **Etat des lieux des Aires Protégées au Burundi** par Hon. Dr Samuel NDAYIRAGIJE, Directeur Général de l'OBPE



Figure 2.3. Le Directeur General de l'OBPE lors de sa présentation technique

Cette présentation avait pour objet d'expliquer aux participants les enjeux de la protection de la Biodiversité au Burundi ainsi que les menaces résiduelles de cette dernière dans le contexte des changements climatiques et de la pauvreté locales. Elle était organisée en quatre points :

1. Introduction
2. Volonté politique
3. Gouvernance
4. Problématique de gestion

5. Actions et interventions

6. Conclusion

Le présentateur a d'abord souligné le fait que la civilité d'un peuple se reconnaît à travers la façon par laquelle il traite les animaux et la Bible d'ajouter dans Lévitique que « Celui qui tuera un animal sera mis à mort ». Il a ainsi voulu dire que les règles et les instruments de protections des écosystèmes ne datent pas d'hier et les pérenniser devient un devoir civique. Cependant, force est de constater qu'au Burundi les aires protégées font face à plusieurs menaces sévères pouvant aboutir même à l'extinction des espèces tant animales que végétales. L'OBPE depuis sa création, il y a 3 ans, s'est attelé à la protection des espèces sensibles comme le lion, le léopard, la grue couronnée, etc. Les facteurs de déforestations et les causes de disparition des espèces ont été discutés en long et en large avant de présenter les grands défis du domaine de la conservation de la biodiversité au Burundi qui sont:

- L'expérience limitée des cadres en matière de méthodes et de maîtrise d'outils, ceci est due au manque de connaissances techniques et scientifiques résultant en une insuffisance des capacités des équipes de terrain et de coordination
- Absence d'un cadre de concertation nationale et de coopération transfrontalière pour une meilleure gestion des paysages forestiers
- Faible niveau de collaboration entre l'OBPE et les autres services de l'Etat chargés de faire appliquer les lois;
- Ignorance de l'importance globale de la Biodiversité par plusieurs acteurs
- Absence d'une approche sectorielle de conservation en lien avec l'écotourisme
- .Manque de budget propre de l'agence en charge des APs
- Insuffisance du personnel en quantité et en qualité
- Manque de financement de longue durée pour la mise en œuvre des politiques et stratégies de conservation

Le présentateur a expliqué les principales interventions requises pour sauver la biodiversité au Burundi et a lancé un appel vibrant pour la mobilisation des financements vers une gestion durables des Aires protégées.

2.4.2. **Les grandes réalisations du Projet Biodiversité** par Dieudonné NDAGIJIMANA, Coordonnateur National du Projet

Le but de la présentation était d'étayer le contenu du rapport final du projet et faire une analyse stratégique pour la suite à donner aux leçons apprises. La présentation était organisée en deux composantes selon les unités opérationnelles du projet :

Composante I. Renforcement des capacités institutionnelles

1. Des systèmes de planification pour une gestion participative sont efficacement fonctionnels
2. Les Capacités de gestion et d'administration du système d'AP, y compris les infrastructures, sont renforcées.
3. Les parties prenantes sont engagées dans la gestion participative des AP.

• Composante II: La gestion participative des AP

- **R1:** Les menaces des populations riveraines et les autres parties prenantes sur les parcs nationaux de la Ruvubu et de la Kibira sont réduites.
- **R2:** Les revenus des ménages riverains sont augmentés, et ces ménages prennent des mesures d'adaptation aux changements climatiques;
- **R3:** Les bases pour le financement durable des 2 parcs nationaux sont développées;
- **R4:** La Biodiversité des PN Ruvubu et Kibira est efficacement protégée d'une manière concertée

Les grands acquis du projet à pérenniser à tout prix sont les suivants :

- Les plans d'aménagement et de gestion des Parcs Nationaux de la Kibira et de la Ruvubu et de la Réserve Naturelle Forestière de Bururi;
- Le plan d'affaire d'écotourisme des Parcs Nationaux de la Kibira et de la Ruvubu;
- La stratégie de communication, d'éducation environnementale et de sensibilisation en matière de biodiversité;
- Les stratégies d'appui aux mécanismes de génération des revenus alternatifs à l'utilisation abusive des RN pour les Parcs Nationaux de la Kibira et Ruvubu;

- La stratégie nationale et son plan d'action en matière de la biodiversité au Burundi;
- La stratégie de paiement des services éco systémiques pour les Parcs Nationaux de la Kibira et de la Ruvubu.

Selon l'expert qui a suivi de bout en bout l'initiative, l'appropriation des résultats de ce projet par le gouvernement est donc plus que nécessaire. Cette appropriation pourra se manifester par la mise à la disposition de l'OBPE des moyens financiers, matériels et humains nécessaires. Aussi les partenaires au développement devraient également contribuer dans la mise en œuvre des outils produits dans le cadre de ce projet.

Le présentateur a terminé sur des mots forts qui enseignent l'importance des aires protégées dans les mots suivants : *Les AP sont un outil essentiel pour conserver et préserver les ressources et écosystèmes biologiques. Leur rôle central pour protéger les écosystèmes et leur valeur économique et sociale est de plus en plus largement reconnu aussi bien au Burundi qu'ailleurs. Depuis 2009, le Gouvernement du Burundi a pris des engagements pour assurer et améliorer l'efficacité de gestion des aires protégées. Mais, il s'est toujours heurté au manque criant de ressources suffisantes.*

Depuis 2013, des progrès remarquables ont été enregistrés dans l'amélioration de l'efficacité de gestion du système des aires protégées du Burundi grâce aux appuis du PNUD, FEM et Banque Mondiale. Les acquis de ces interventions méritent d'une part des phases de consolidation et d'extension d'autre part. Ainsi, un appel vibrant est lancé à l'endroit de tous les partenaires traditionnels et potentiels afin qu'ils apportent leur appui en faveur de l'efficacité et la durabilité de gestion et la conservation du Système d'Aires Protégées au Burundi.

3. LES RECOMMANDATIONS

Tout au long de l'atelier, les présentations étaient chaque fois suivies des échanges sous la facilitation inquisitive du modérateur. Les participants faisaient des commentaires sur les différents aspects de conservation des Aires Protégées au Burundi et les recommandations suivantes ont été formulées :

Pour le Gouvernement du Burundi, il est recommandé de :

- Intégrer dans leurs politiques sectorielles les aspects en rapport avec l'appui à la gestion des aires protégées
- Faire le plaidoyer en faveur de la conservation durable des AP : Développer une approche intégrée afin de pouvoir prendre en considération tous les aspects et les causes de déforestation et de dégradation des ressources naturelles et forestières ;
- Organiser une réunion multi-acteur à Bujumbura où les institutions comme la banque Mondiale, la BAD, l'UE et les autres ambassades pourraient être impliqués.
- Essayer de renforcer les capacités locales et prendre la relève des initiatives en matière de gouvernance environnementale ;
- Impliquer toutes les parties prenantes au processus dès le début des discussions (et non seulement à la fin) concernant le cycle des projets pour en garantir l'appropriation et la pérennité ;
- Préparer des projets et des plans d'action à soumettre aux bailleurs de fonds pour demander les financements nécessaires pour faire avancer le processus de conservation des Aires protégées au Burundi dans le contexte des changements climatiques;
- Insister sur l'appropriation du processus de conservation de la Biodiversité par le Burundi à travers l'implication renforcée des potentielles parties prenantes ;
- Réactiver la collaboration de l'OBPE avec l'Office National du Tourisme (ONT) afin de valoriser les infrastructures existantes et futures ;
- Renforcer la coopération avec les pays voisins pour la promotion de la conservation des Aires Protégées partagées sur les frontières dans le contexte des changements climatiques globaux.

Pour le PNUD, à travers les échanges sur la mise en œuvre du projet, il est recommandé de :

- Renforcer les formations et les remises à niveau des institutions et des techniciens qui seront en charge de la mise en œuvre du processus de gouvernance environnementale ;
- Se rapprocher des Agences des NU des pays voisins et d'autres coopérations techniques dans un délai d'une année au plus pour développer des programmes de gestion des Aires Protégées transfrontalières sur base des leçons apprises de Projet en cours de bouclage ;
- Renforcer la sensibilisation et la communication à tous les niveaux et dans tous les secteurs sur le concept de gouvernance environnementale ;
- Appuyer techniquement le Burundi pour le montage des projets intégrés d'envergures à la suite du projet Biodiversité;

Pour l'OBPE, il a été recommandé de :

- Renforcer l'intégration systématique des sites potentiels comme NANZERWE et les sites anciens comme les Lacs aux oiseaux de Kirundo dans la promotion des AP au Burundi;
- Aider à chercher des plantes qui contribueraient à la nourriture des animaux dans les parcs nationaux en l'occurrence Rumonge et empêcher les populations de défricher les domaines publics protégés ;
- Adopter la communication stratégique pour mieux vendre la richesse naturelle des écosystèmes burundais dans les grands endroits publics comme l'Aéroport International;
- Raffiner les idées de projets en cours pour servir de tremplin devant continuer le processus de plaidoyer dans la mobilisation des financements du domaine des Aires Protégées;
- Approcher l'Autorités du Lac Tanganyika pour renforcer la collaboration sur les initiatives sous régionales qui sont en cours au niveau de plusieurs acteurs.

4. CLÔTURE DE L'ATELIER

Avant que le Ministre Bosco NTUNZWENIMANA en charge de l'urbanisme mandaté par l'autorité ne procède à la clôture de cet événement qui aura été riche en interventions et en échanges, le modérateur avait préparé un communiqué final qui a été lu et validé par tous les participants. Tous les participants ont apprécié la tenue de cet atelier de haut niveau et le PNUD s'engage à se joindre aux autres PTFs pour continuer à accompagner le Burundi dans ses efforts d'améliorer sa gouvernance environnementale. Il s'engage à approcher les autres PTFs pour organiser une table ronde à cet effet dans les meilleurs délais. L'autorité du Lac Tanganyika a commencé l'établissement d'un pont avec d'autres bailleurs de fonds pour rendre plus visible l'OBPE. Par ailleurs, le Ministre en charge des aéroports a promis un espace de publicité à l'Aéroport International de Bujumbura sur l'image de marque et la richesse des paysages du Burundi. Les organisateurs remercient le Gouvernement de Son Excellence Pierre Nkurunziza pour le sens très élevé dans la conservation durable des Aires Protégées au Burundi mais aussi les partenaires au développement pour leur soutien à travers la réussite de cet évènement.

5. LES ANNEXES

ANNEXE 1 : Le mot d'accueil du Représentant du Gouverneur de Gitega

ATELIER D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ET DE MOBILISATION DES FONDS POUR LA CONSERVATION DES AIRES PROTEGEES AU BURUNDI

MOT D'ACCEUIL DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE GITEGA

Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République du Burundi;

Hon. Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme;

Monsieur le Représentant Résident.....

Honorables Parlementaires;

Madame, Messieurs les Ministres;

Messieurs les Ambassadeurs;

Mesdames, et Messieurs les Représentants des organisations non gouvernementales;

Messieurs les Directeurs Généraux

Mesdames, Messieurs les Directeurs

Mesdames, et Messieurs les Experts;

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Au nom de toute la population de la Province de Gitega et en mon nom propre, permettez-moi d'abord de souhaiter la chaleureuse bienvenue dans cette belle ville de Gitega en général et dans ces enceintes de l'Hôtel Tropitel en particulier, Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République du Burundi et à vous tous chers participants dans cet atelier d'engagement des Partenaires et de mobilisation des fonds pour la conservation des Aires Protégées au Burundi, résidents à Gitega ou venus de Bujumbura et des autres Provinces de notre pays.

Je saisis également cette occasion pour remercier vivement le Gouvernement de la République du Burundi qui, à travers le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, a pensé organiser la tenue de ces assises dans notre Province.

Cela est un témoignage éloquent que vous attachez une importance à notre Province qui, même bientôt sera la Capitale politique du pays.

Je tiens ainsi à vous signaler que, **sur le plan socio-sécuritaire**, la ville de Gitega est normalement calme et la sécurité règne dans toute la Province et les habitants vaquent normalement à leurs activités quotidiennes.

Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président

Distingués invités

Mesdames et Messieurs

Nous savons tous que le Burundi est doté d'une grande richesse en écosystèmes naturels ainsi qu'en biodiversité végétale et animale, principalement en raison de la diversité des conditions écologiques. Ce contexte confère au Burundi un environnement riche en ressources et constitue un capital pour l'ensemble des activités socio-économiques, mais la croissance démographique élevée et des méthodes traditionnelles d'exploitation des ressources naturelles engendrent une dégradation continue et accélérée de l'environnement naturel. Nous sommes conscients donc que les écosystèmes forestiers jouent un rôle capital dans la vie socio-économique d'un pays en tant que partie intégrante des ressources naturelles. Et nul ne doute aussi que les Aires Protégées sont les garants de la préservation et qu'elles permettent de sauvegarder la faune, la flore et les habitats qui présentent une valeur universelle, non seulement en tant qu'espèces et espaces originaux, mais également en raison du rôle actuel ou potentiel qu'ils peuvent jouer pour l'homme. Il y a donc nécessité pour nous tous de se sentir concernés par la gestion de l'environnement en général et de toute Aire Protégée en particulier.

Sur le plan environnemental, malgré que ne disposant pas d'Aires Protégées et conscient des menaces qui pèsent actuellement sur les écosystèmes forestiers, la Province de Gitega s'est assigné une mission pour la préservation et la gestion durable de l'environnement en général et des espaces verts en particulier, en témoigne les différentes initiatives déjà entreprises en la matière et celles projetées pour parvenir à la restauration des écosystèmes dégradés, notamment à travers les initiatives de reboisement, d'agroforesterie, la protection des bassins versants et autres, en collaboration avec les services ayant en charge l'environnement dans leurs attributions.

J'émet le souhait que notre Province puisse également disposer d'Aires Protégées d'autant plus qu'elle dispose des atouts notamment les éléments naturels et culturels particuliers pouvant rentrer dans la catégorie d'Aires Protégées et qui puissent assurer la génération de revenus et la création d'emplois grâce au tourisme.

Que cette occasion qui nous est offerte aujourd'hui devienne alors une base solide des agents impliqués dans la gestion des Aires Protégées dans notre pays et de toutes les parties prenantes et, ceci afin que la conservation des Aires Protégées et de la biodiversité qu'elles renferment continue sur son actuelle lancée de modernisation et qu'elle contribue ainsi à améliorer leurs performances en rapport avec l'efficacité de gestion. Il ne fait aucun doute que cet atelier va mobiliser les expériences scientifiques en matière de la conservation et que les recommandations qui seront donc formulées devraient servir non seulement de base pour la planification de la conservation, de l'utilisation durable des ressources naturelles, mais également de la contribution à la prise des mesures nécessaires et concrètes pour la conservation et la gestion durable des Aires Protégées que comptent notre pays.

Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président

Distingués invités

Mesdames et Messieurs

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans réitérer l'engagement du de la Province de Gitega dans la sauvegarde et la protection de l'environnement en général et des écosystèmes forestiers en particulier, en vue de garantir et pérenniser les différents services qu'ils nous rendent.

Je voudrais encore une fois vous souhaiter la bienvenue et un agréable séjour dans notre **belle ville dédiée au Tambour** de Gitega, tout en adressant également mes vifs remerciements aux organisateurs de cet atelier et vous souhaite pleins succès. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma sincère gratitude.

Vive la Coopération internationale

Vive le Burundi notre chère Patrie

Vive le Développement durable basé sur la conservation et la protection de l'environnement

Que Dieu vous bénisse

Je vous remercie.

ANNEXE 2 : Discours du représentant du PNUD

**Excellence Monsieur le deuxième Vice-président de la République,
Excellence Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames et Messieurs les ambassadeurs et chefs des missions diplomatiques,
Mesdames, Messieurs les représentants des Organisations internationales,
Mesdames et Messieurs les hauts cadres de l'administration burundaise,
Chers collègues du Système des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les invités,**

C'est pour moi un privilège, et un plaisir, de m'acquitter de cet agréable devoir de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion du Forum de mobilisation des partenariats et des ressources pour l'amélioration du Système d'aires protégées du Burundi.

**Excellence Monsieur le deuxième Vice-président,
Mesdames, Messieurs**

Votre présence parmi nous est à la fois un signe éloquent de la confiance que le Gouvernement place en tous ses partenaires de développement, techniques et financiers, et un message fort qui nous est envoyé quant à l'engagement du gouvernement de la République du Burundi à préserver l'environnement et les ressources naturelles en général, et plus particulièrement les aires protégées et la biodiversité qui constituent un patrimoine mondial. Nous apprécions cet engagement et vous sommes très reconnaissants.

Je voudrais, au nom du PNUD, féliciter les autorités du Gouvernement d'avoir pris l'heureuse initiative d'organiser cet atelier qui vient à point nommé.

En effet, au moment où le pays est en train de se doter de son outil de planification qu'est le Plan national de développement du Burundi 2018-2027, ce forum constitue un cadre propice pour le gouvernement du Burundi et ses partenaires de convenir des stratégies appropriées pour une meilleure gestion des ressources naturelles et de l'environnement, à travers le développement et le renforcement de la gestion du patrimoine forestier, la sauvegarde et la valorisation des aires protégées et de la biodiversité.

Autant le Plan national de développement du Burundi 2018-2027 traduira la contribution du Burundi à la réalisation de l'agenda mondial de développement durable, autant cet

atelier permettra au Burundi d'anticiper et dégager les principales pistes par lesquelles il va cheminer avec ses partenaires vers la réalisation des objectifs du Plan national de développement, dans le secteur de la gouvernance environnementale, en général, et dans le Système des aires protégées du Burundi et de la conservation de la biodiversité, en particulier.

**Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président,
Mesdames, Messieurs**

Le PNUD et le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial), s'accordent avec les organisateurs de cet atelier sur l'analyse qui est faite de la situation, des progrès réalisés avec la conjugaison des efforts des partenaires actifs dans ce domaine et surtout des défis qui restent encore énormes mais certes, surmontables.

Je voudrais relever quelques-uns des principaux défis dont certains sont en dehors du secteur de l'environnement et des ressources naturelles. Je citerai notamment la pression démographique et ses retombées : sur la diminution de la couverture végétale et des ressources naturelles ; sur les aires protégées et sur la biodiversité pour laquelle il faut développer des stratégies d'atténuation des effets négatifs, comme la pauvreté des populations riveraines et le manque de solutions alternatives aux ressources biologiques des aires protégées nécessaires à leur survie.

Concernant les défis qui relèvent du secteurs de l'environnement, des aires protégées et de la biodiversité, il y a notamment : le renforcement de la gouvernance environnementale et l'appropriation nationale et la mise en œuvre des différents outils déjà développés dont les stratégies, les plans de gestion des aires protégées ; la planification et la programmation intégrées ; la coordination des acteurs et de toutes les interventions dans le secteur ; l'allocation des ressources propres du Gouvernement, la mobilisation et la diversification des partenariats ; etc.

Conscients de ces défis, le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont pris les devants et développé un projet d'appui à l'amélioration de l'efficacité du système d'aires protégées dans la conservation de la biodiversité du Burundi, à travers l'engagement des parties prenantes. Ce projet, qui a démarré en 2012, visait le renforcement des capacités institutionnelles des organes en charge de la protection et de la gestion des aires protégées et le renforcement des capacités de gestion participative y compris les communautés, les administrations locales riveraines des aires protégées et toutes les parties prenantes.

Ce projet aura permis à l'OBPE d'améliorer son environnement physique et technique de travail, d'améliorer la qualité de ses ressources humaines, de se doter de textes d'application de la loi sur les aires protégées, des stratégies de nature à améliorer

l'aménagement et la gestion des parcs de la Kibira et de la Ruvubu et des stratégies de génération des revenus alternatifs aux ressources naturelles des deux parcs.

En revanche, bien que quelques zones conflictuelles subsistent encore, les deux grands parcs nationaux disposent des limites bien matérialisées.

**Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président,
Mesdames, Messieurs**

Afin de rendre la gestion du Système d'aires protégées du Burundi plus efficace et efficient, un nombre non négligeable d'outils ont été développés. Ces derniers nécessitent un accompagnement dans leur mise en œuvre. Nous pouvons citer à titre indicatif : le Plan d'affaire écotouristique qui a pour objectif la création de revenus pour le financement des aires protégées, à travers le développement de l'écotourisme, les plans de gestion des parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu, la stratégie de génération de revenus alternatifs aux ressources naturelles, dont la mise en œuvre accompagnée de l'application de l'ordonnance ministérielle sur les droits d'usage des ressources naturelles renouvelables réduirait sensiblement la pression sur les ressources naturelles des aires protégées.

Le PNUD s'engage à se joindre aux autres partenaires de développement du Burundi et à accompagner le gouvernement du Burundi dans ses efforts d'amélioration de la gouvernance environnementale, en général, et la gestion des aires protégées et la conservation de la biodiversité, en particulier. Cet accompagnement pourra se faire, entre autres, par l'appui à la mise en œuvre des différentes stratégies et application des outils qui sont à la disposition de l'OBPE.

C'est sur ces mots que terminent mes propos et je souhaite de tous mes vœux que sortent de cet atelier des engagements de nature à faire avancer l'agenda du Burundi pour la préservation des ressources naturelles, des aires protégées et de la biodiversité, patrimoine mondial.

Que vive la coopération internationale

Je vous remercie

ANNEXE 3 : Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Deuxieme Vice-Président de la République du Burundi

**ATELIER D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET DE MOBILISATION
DES FONDS POUR LA PROTECTION DU SYSTEME D'AIRES PROTEGEES AU
BURUNDI, Gitega, Tropitel Hotel, le.20/4/2018**

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE 2^{ème} Vice-
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Honorables Députés et Sénateurs,

**Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du
Territoire et de l'Urbanisme,**

Mesdames/Messieurs les Ministres,

Monsieur le Représentant Résident du Système des Nations Unies au Burundi

Monsieur le Directeur Pays PNUD au Burundi,

Mesdames/Messieurs les Directeurs Généraux,

Madame/Messieurs les Gouverneurs de Province,

**Mesdames /Messieurs les représentants des organisations
internationales/régionales et non-gouvernementales,**

Distingués invités,

Tout protocole observé.

Mesdames, Messieurs,

Je saisis cette occasion pour souhaiter, à mon tour, la bienvenue dans cette belle salle de King^s Conference Center à vous tous ici présents et vous remercie vivement pour avoir répondu favorablement à l'invitation à cet atelier d'engagement des partenaires et

de mobilisation des fonds pour la protection du système d'aires protégées au Burundi et la pérennisation des acquis du projet d'appui à l'amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des parties prenantes: le projet Biodiversité/Aires Protégées en abrégé.

Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames/Messieurs les Ministres,
Distingués invités
Mesdames/Messieurs

Depuis 1980, le Burundi a créé des aires protégées avec comme objectifs principaux suivants:

- Eviter l'érosion des bassins versants, réguler le débit des rivières et assurer un fonctionnement continu et harmonieux des écosystèmes agricole et pastoral ;
- Eviter la perturbation des conditions naturelles indispensables à l'augmentation de la production agricole ;
- Protéger les écosystèmes naturels compris dans les limites des aires protégées pour des fins scientifiques, éducatives, récréatives et perpétuer à l'état naturel des échantillons représentatifs des communautés biotiques, des ressources génétiques et des espèces menacées d'extinction, pour assurer la stabilité et la diversité écologiques des écosystèmes forestiers;
- Assurer la protection des paysages spectaculaires et uniques, de très grande valeur touristique.

Actuellement, le Burundi compte 14 Aires Protégées (AP) réparties dans 4 catégories de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à savoir 3 Parcs Nationaux (Kibira, Ruvubu et Rusizi), 6 Réserves Naturelles (Bururi, Rumonge-Nkayamba, Monge, Kigwena, Vyanda et Malagarazi), 2 Monuments Naturels (Chutes de Karera et Failles de Nyakazu) et 3 Paysages Protégés (Gisagara, Makamba et Paysages Aquatiques Protégés du Nord). Dans l'ensemble, ces Aires Protégées ont une superficie d'environ 166668,5 ha, soit 5.9% du territoire national. La végétation naturelle dans les Aires Protégées comprend 55% de celle disponible dans tout le pays.

Concernant les écosystèmes aquatiques, sur un total de 263 400 ha, seulement 10% sont dans les Aires Protégées. Le système d'aires protégées du Burundi est globalement représentatif de la diversité des écosystèmes du pays (savanes, forêts, hauts plateaux, zones humides, etc.). Il est aussi riche en espèces de faune et de flore pourtant mal connues. Le dénombrement actuel fait état de 7038 espèces dont 4798 pour la flore et 2240 pour la faune. Cette richesse d'ampleur mondiale connaît beaucoup de menaces et de pressions anthropiques.

Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames/Messieurs les Ministres,
Distingués invités
Mesdames/Messieurs

La dégradation de la biodiversité a des retombées négatives sur la vie de la population et la diminution des recettes du budget de l'État. Dans les zones forestières et de savanes, on remarque que le défrichement cultural combiné à des méthodes non rationnelles d'exploitation de la ressource terre aboutit à l'érosion, à la pollution de l'eau avec comme conséquence la perte de la fertilité des terres et la diminution des stocks des poissons au niveau des lacs. De plus, la coupe des forêts de montagnes a abouti à la perturbation de la stabilité du climat et de l'eau qui alimente entre autres le système de barrage hydroélectrique.

Face à cette situation, le Gouvernement du Burundi, en collaboration avec ses partenaires en l'occurrence le PNUD et le Fonds pour l'Environnement Mondial, a formulé le projet d'appui à l'amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des parties prenantes qui a démarré en juillet 2012. Le projet visait à relever les défis nationaux en matière de conservation de la biodiversité notamment ceux de renforcement des capacités institutionnelles des organes étatiques et des principaux acteurs dans le domaine, d'une part, et le renforcement des capacités de gestion participative des aires protégées, d'autre part.

Des progrès notables ont été réalisés pour atteindre les résultats recherchés. Cependant, même si des progrès sont visibles, ils sont relativement faibles et fragiles

par rapport au contexte et aux changements souhaités pour le renforcement des capacités du Système des Aires Protégées du Burundi. Par ailleurs, le projet avait un caractère pilote et les résultats nécessitaient d'être pérennisés et portés à grande échelle. Notons que le projet a travaillé uniquement sur les Parcs Nationaux de la Kibira et Ruvubu. Sur les 14 aires protégées dont dispose le Burundi, seuls les Parcs Nationaux de la Kibira et de la Ruvubu et la Réserve Naturelle Forestière de Bururi sont appuyés de façon remarquable par trois partenaires à savoir le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Fonds pour l'Environnement Mondial et la Banque Mondiale. Faute de moyens financiers, les activités dans toutes les autres Aires Protégées du Burundi se résument uniquement à la surveillance sans aucune initiative adéquate de suivi scientifique des dynamiques de la diversité biologique.

Au regard des besoins en la matière, d'énormes efforts restent à déployer surtout en matière de mobilisation des ressources car ce volet fait face à d'immenses besoins financiers que les ressources du projet n'ont pas pu couvrir et que non plus celles du Ministère en charge de l'environnement à travers l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement ne pourront pas couvrir au stade actuel.

En réalité, pour garantir le fonctionnement idéal de nos aires protégées et assurer leur conservation pour le développement durable et le bien-être de notre population, il faut mobiliser des ressources importantes. C'est pour cela que vous êtes invités et appelés à soutenir le Burundi dans ses efforts de conservation de la biodiversité et de son habitat.

Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames/Messieurs les Ministres,
Distingués invités
Mesdames/Messieurs

La tenue de cet atelier est donc une opportunité d'échange et de partage d'expérience en vue d'une mobilisation optimale des ressources financières pour la protection du système d'aires protégées au Burundi en général et des parcs Nationaux de la Kibira et Ruvubu afin de pérenniser les acquis du projet biodiversité.

Je compte sur votre pleine participation à ces échanges, gage de l'atteinte des résultats attendus. A la sortie de cette séance, on aurait aimé que déjà certains engagements soient formulés en faveur de la conservation de notre biodiversité dont certaines espèces sont endémiques, c'est-à-dire qu'on ne trouve nulle part ailleurs au monde.

J'exhorte tous les participants et plus particulièrement les Cadres du Ministère ayant l'environnement dans ses attributions à tirer le meilleur profit des échanges qui vont suivre et, sans nul doute, vont aboutir aux résultats escomptés.

Avant de terminer mon allocution, j'exprime mes remerciements à vous tous qui avez répondu à notre invitation malgré vos multiples occupations et je remercie particulièrement les partenaires au développement qui ont déjà manifesté leur volonté en appuyant techniquement et financièrement le Gouvernement du Burundi dans ses efforts de conservation de son système d'aires protégées notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Fonds pour l'Environnement Mondial et la Banque Mondiale.

C'est sur ces mots de remerciement et de gratitude que je déclare ouvert, les travaux de cet atelier d'engagement des partenaires et de mobilisation des fonds pour la protection du système d'aires protégées au Burundi et la pérennisation des acquis du projet biodiversité/aires protégées.

Vive le Burundi

Vive la coopération internationale

Vive la protection de la biodiversité

Je vous remercie

ANNEXE 4 : Le programme

N°	Plage horaire	Activité	Responsable
1	8h30-9h00	<ul style="list-style-type: none"> - Arrivée et enregistrement des participants 	Organisateurs/Protocole
2	9h00-9h30	Cérémonies d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> - Mot d'accueil - Discours du représentant du PNUD - Discours d'ouverture 	Gouverneur de Gitega Représentant du PNUD SEM le VP2
3	9h30-10h00	Contexte, Objectifs et importance de l'atelier	Moderateur
4	10h00-10h30	PAUSE CAFE	Organisateurs
5	10h30-11h00	Présentation 1: L'état des lieux du système des Aires Protégées au Burundi	DG-OBPE
6	11h00-11h30	Présentation 2 : Les réalisations du projet Biodiversité/Aires Protégées	Coordonnateur du Projet
7	11h30-12h00	Film Documentaire	
8	12h00-13h30	Débat général et clôture	Moderateur
9	13h30-14h30	Déjeuner	Organisateurs